

## Pièces à joindre obligatoirement à la demande de subvention

- Lettre de demande de subvention adressée au Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Récépissé de la déclaration de création en préfecture
- Récépissé de la dernière déclaration de modification à la préfecture (s'il y a eu modification de la déclaration initiale)
- Dernière version des statuts signés de l'association par le président et un autre membre
- Liste des membres du conseil d'administration (avec adresses)
- Rapport moral d'activités présenté à la dernière assemblée générale
- Rapport du Commissaire aux comptes pour les organismes ayant perçu au cours de l'exercice précédent un cumul d'aide publique égale ou supérieure à 150 000 €
- Budget prévisionnel global équilibré de l'association adopté par le conseil d'administration ou l'assemblée générale (faisant apparaître les demandes de subventions des co-financeurs)
- Budget prévisionnel équilibré de l'action concernée
- Tableau des effectifs salariés et des emplois aidés selon la nature des actions
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos
- RIB – Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Fiche INSEE\* (**moins d'un an**) faisant apparaître le numéro SIRET, l'adresse de l'association et précisant s'il s'agit du siège ou d'un établissement secondaire.

Tous les documents émis par l'association doivent être impérativement datés et signés.

 Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

\*A demander à : INSEE – 17, rue Mempoite – 13 387 Marseille Cedex 10 – Tél :04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 59